

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal

Séance du 26 février 2007

Présents : M. DARGENT, Bourgmestre-Président ;
Mme et MM. FERSINI, DAUVIN, OZEN, BANCU, GRENIER, Echevins ;
Mmes et MM. LENOIR, CHAMPAGNE, MARIQUE, BIERWART,
GROLAUX, TOMASI, STANDAERT, GERACI, TROTTA, DELVIGNE,
TAVERNINI, SMOLDERS, ANGELOZZI ; Conseillers ;

M. JOACHIM, Secrétaire communal f.f. ;

Excusé : M. CHARLIER ;

Absent : M. GIANNINI ;

4^{ème} objet : -1.713/2007-2013.- ADDITIONNELS COMMUNAUX.- PRECOMPTE
IMMOBILIER.- EXERCICES 2007 A 2013.- REGLEMENT.- POUR DECISION.-

LE CONSEIL COMMUNAL, délibérant en Séance Publique ;

Vu la première partie du Code la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 ;

Vu le Code des Impôts sur les Revenus 1992, notamment les articles 464 ;

Vu la situation financière de la commune ;

Entendu M. GRENIER, Echevin des Finances, en ses explications ;

Sur proposition du Collège Communal, en séance du 12 février 2007 ;

Après en avoir délibéré ;

PAR DOUZE VOIX (P.S.) CONTRE SIX (M.R. – CDH) ET UNE
ABSTENTION (ECOLO) ;

DECIDE :

Art. 1.- D'abroger sa décision antérieure prise en séance du 26 octobre 2006, 15^{ème} objet.

Art. 2.- Il est établi au profit de la commune d'AISEAU-PRESLES, pour les exercices 2007 à 2013, 2600 centimes additionnels au précompte immobilier dû à l'Etat par les propriétaires d'immeubles sis sur le territoire de la commune.-

Art.3.- Ces centimes seront recouverts par les soins de l'Administration des Contributions Directes.-

Art.4.- La présente délibération sera transmise pour approbation aux autorités de Tutelle.-

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE VINGT-SIX FEVRIER DEUX MILLE SEPT.

Par le Conseil :

Par ordre,
(s)Le Secrétaire communal f.f.,
J. JOACHIM

(s)Le Bourgmestre-Président,
M. DARGENT

Pour extrait conforme :

Le Secrétaire Communal, f.f.,
J. JOACHIM

Le Bourgmestre-Président,
M. DARGENT

Ce règlement a été approuvé par la Tutelle en date du 29/03/2007 et a fait l'objet d'une publication légale, soit du 06/04/2007 au 13/04/2007.

A.Saquet\Conseil\Règlements2007\PrécompteImmobilier